



La Communauté de Communes de Thann-Cernay, Etablissement Public de Coopération Intercommunale regroupant 38 500 habitants et comprenant 16 communes

Recrute :

Un agent technique – Equipements sportifs et aquatiques (H/F)

Grades (catégorie C) : Adjoint technique territorial
Adjoint technique principal de 2ème classe
Adjoint technique principal de 1ère classe

Filière : Technique

Poste à pourvoir le : 1er septembre 2023

Date limite de candidature : 31 juillet 2023

MISSIONS

Au sein du Pôle Technique et sous l'autorité du responsable du service Patrimoine, vous serez chargé.e, à l'échelle du territoire communautaire de Thann-Cernay, de la conduite et de la maintenance des équipements sportifs et aquatiques (Les gymnases Charles Walch à THANN et René Cassin à CERNAY ainsi que les centres aquatiques de CERNAY et THANN).

Vous assurerez, entre autres, les missions suivantes :

- Chargé de maintenance et conduite d'équipements sportifs comprenant :
 - Le contrôle de l'état des installations et équipements, relever les dysfonctionnements
 - Le contrôle des installations et relevés des différents compteurs
 - Les menues réparations sur les équipements et installations

- Chargé de maintenance et conduite d'équipements aquatiques comprenant :
 - Les contrôles et relevés des valeurs (T°, pH et Cl)
 - La vérification des niveaux de chlore
 - La vidange des bacs tampons et le lavage de filtres
 - Les analyses d'eau, légionellose
 - L'entretien du matériel (autolaveuse, robot)
 - Les menues réparations sur équipements et installations
 - La gestion des stocks (commandes, réception des matériels)

En outre, vous aurez en charge les missions suivantes sur les équipements sportifs et aquatiques, sous la supervision de la responsable des équipements sportifs :

- Gestion, suivi et réception des travaux réalisés par les entreprises extérieures
- Gestion, suivi des contrôles réglementaires
- Suivi des budgets de fonctionnement et d'équipement

Conjointement avec les agents du Service du Patrimoine de la Communauté de communes de Thann-Cernay (CCTC), une astreinte technique devra être assurée pour le contrôle et la surveillance des équipements.

PROFIL RECHERCHE

- Idéalement titulaire d'un baccalauréat professionnel orientée maintenance des bâtiments ou électrotechnicien
- Compétences techniques de manutention appréciées
- Connaissances l'outil bureautique
- Connaissance des équipements sportifs et nautiques appréciée
- Notions de maintenance, polyvalence technique souhaitée
- Capacités d'organisation, d'anticipation, d'autonomie et de rigueur
- Respect et application des règles de sécurité et d'hygiène des locaux
- Ponctualité, disponibilité, réactivité, adaptabilité, capacité à gérer les situations d'urgence, sens des priorités
- Aptitude à travailler en équipe, sens du relationnel
- Savoir rendre compte à sa hiérarchie
- Sens du service public
- Titulaire du permis B obligatoire
- Habilitation électrique

Recrutement par voie statutaire, ou à défaut, par voie contractuelle

CONDITIONS DE TRAVAIL ET ACTION SOCIALE

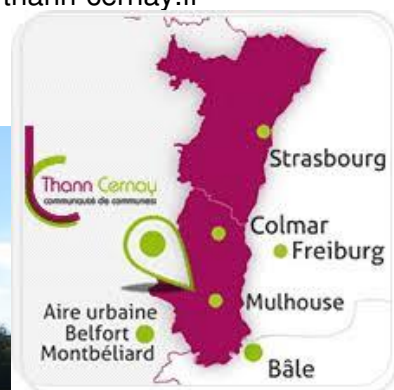
- Lieu d'affectation : Piscine de THANN
- Temps de travail : temps complet (cycle de travail de 38 heures avec 18 ARTT annuels) – horaires de travail comportant des plages horaires fixes
- 1 vendredi sur 2 travaillé selon un planning de roulement défini par la hiérarchie
- Rémunération : Traitement indiciaire, Régime indemnitaire (RIFSEEP) et Prime de Fin d'année
- Action sociale : participations de l'employeur à la mutuelle de santé (si labellisée collectivités territoriales), à la prévoyance conventionnée, aux titres-restaurant, possibilité d'adhésion à l'amicale du personnel et à la Caisse nationale d'action sociale (CNAS)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les candidatures (lettre de motivation et C.V.) sont à transmettre à l'adresse postale suivante :

Monsieur le Président de la Communauté de communes de Thann-Cernay
3a, rue de l'industrie - CS 10228 - 68704 CERNAY CEDEX

ou par voie électronique à l'adresse suivante : contact@cc-thann-cernay.fr



**Travailleurs
handicapés**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.